

Conseil municipal de
Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat

Route de Châtillon 15
2830 Courrendlin

29 JUN 2026

Delémont, le 25.06.2026

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 26-JU-20778

V 1



N° d'échantillon : 26-64712

ADRESSE(S)

Lieu de prélèvement :

Centre scolaire

CONTEXTE

But du contrôle :

Contrôle officiel / Eau potable / Conseil municipal de
Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat

Prélèvement du :

03.06.2026 à 10h00

Date arrivée :

03.06.2026

Effectué par :

Monsieur Gabriel MONTAVON, Inspecteur cantonal des denrées alimentaires

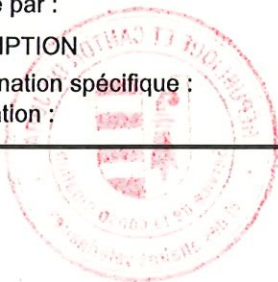
DESCRIPTION

Dénomination spécifique :

Eau potable provenant d'installations domestiques

Désignation :

Ancien bâtiment, WC hommes 1er étage



RÉSULTATS D'ANALYSES

VS-Chimie (Analyse sous-traitée au SCAV VS)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
LABC-MET-047	Aluminium	6.8 µg/L	max. 200.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Chrome	0.2 µg/L	max. 50.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Manganèse	< 0.2 µg/L	max. 50.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Fer	< 0.02 mg/L	max. 0.20 mg/L	Conforme
LABC-MET-047	Cobalt	< 0.1 µg/L		
LABC-MET-047	Nickel	0.8 µg/L	max. 20.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Cuivre	13.0 µg/L	max. 1000.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Zinc	178.4 µg/L	max. 5000.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Arsenic	< 0.2 µg/L	max. 10.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Sélénium	0.2 µg/L	max. 10.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Argent	< 0.2 µg/L	max. 100.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Cadmium	0.1 µg/L	max. 3.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Antimoine	< 0.2 µg/L	max. 5.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Barium	7.3 µg/L		
LABC-MET-047	Mercure	< 0.02 µg/L	max. 1.00 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Plomb	0.8 µg/L	max. 10.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Uranium	0.3 µg/L	max. 30.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Strontium *	< 0.2 mg/L		

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Dr Thierry Bourquard
Chimiste cantonal

